

CCAS DE COURNONTERRAL

NOTE SYNTHETIQUE / COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Conformément à l'article L.2313-1 du CGCT, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Le budget du centre Communal d'Action Sociale (CCAS), comme celui d'une commune, se présente en deux parties distinctes, **une section de fonctionnement** et **une section d'investissement**.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière du CCAS, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine du CCAS

RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 PAR SECTION :

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement
Dépenses	0€	93 724,23€
Recettes	72,77 €	101 938,49 €€
Résultat/soldes	72,77 €	8 214,26 €

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

Dépenses	Réalisé 2023
Total des dépenses de fonctionnement	93 724,23€

Dépenses principales Désignation	Réalisé 2023
Carburant	863 €
Contrats de prestation de services (repas du portage)	65 952 €
Matériel roulant (entretien du véhicule CCAS nécessaire au portage des repas et autres missions)	1 316 €
Assurances	1 412€
Fêtes et cérémonies	13 983 €
Taxe foncière (bâtiment de la Poste)	4 987 €
Autres charges de gestion courante dont aides à la personne 4 532 €	4 798 €

Constat : Les dépenses de carburant sont impactées par l'augmentation des coûts d'une part et du nombre de portages effectués d'autre part d'où cette augmentation de 10,5 % par rapport à 2022 (781 €).

La baisse des demandes d'aides constatée en 2021 et qui s'est poursuivie en 2022, ne s'est pas confirmée en 2023 avec une hausse de 1 746 euros d'aides accordées, soit plus de 62 % d'augmentation (pour rappel 2786 € d'aides versées en 2022).

Ces chiffres sont à rapprocher des données du CCAS car le suivi statistique permet de constater que sur l'exercice 2022 47 aides ont été accordées dont 37 bons alimentaires contre pour l'année 2023 : 56 aides accordées dont 47 bons alimentaires.

Le compte administratif présente une hausse des dépenses de fonctionnement par rapport à 2022 (81 609,12 €) d'environ 15 % (contre 20 % de 2021 à 2022) qui s'explique principalement par le coût des repas s'élevant à 65 952 € contre 54 361 € pour 2022, les autres dépenses ont également subi de légères hausses malgré une maîtrise des coûts.

RECETTES

Recettes	Réalisé 2023
Total des recettes de fonctionnement *	101 938,49 €

*Hors résultat de fonctionnement reporté

Les recettes sont constituées par :

Recettes Désignation	Réalisé 2023
Dotation de la commune	9 000 €
Produits de gestion courante (portage des repas)	48 580 €
Revenus des immeubles (Immeuble La Poste)	25 534 €
Concessions funéraires (une partie est reversée au CCAS) :	7 763 €
Participation APA Département (Aide aux repas)	10 552 €

Nous observons une stabilité des recettes de portage de repas, qui avait fortement baissé en 2020 étant donné la pandémie, pour progresser de 31 % de 2020 à 2021 puis de 15 % de 2021 à 2022 pour atteindre 49 201 € en 2022 et 48 580 € en 2023. Les recettes totales du portage de repas s'élevaient à 48 580 € plus 10 552 € (APA - Allocation Personnalisée d'Autonomie) soit 59 132 €.

Une augmentation du tarif du repas facturé aux bénéficiaires a été votée sur 2023 pour une application au 1^{er} juin 2023 afin de répercuter l'augmentation des coûts.

Le tarif des repas du portage était de 5,60 euros et les personnes en difficulté bénéficient de l'aide financière du département (APA - Allocation Personnalisée d'Autonomie) calculée en fonction de leur situation.

Le conseil d'administration a donc fixé le tarif des repas dans le cadre du portage des repas à 6 euros à compter du 1^{er} juin 2023, ce qui correspond au prix de revient.

Concernant les concessions (1/3 des recettes des concessions de concessions funéraires est affecté au CCAS, une augmentation de + 150 % avait été constatée en 2021 par rapport à 2020 dont le montant (2 454 euros) était exceptionnellement bas. La recette de 2021 se rapprochait de celles de 2018 et 2019. Si celle de 2022 était très basse (1 433 €), proportionnellement aux ventes réalisées sur l'année, la nette progression de la vente de concessions observée début 2023, s'est confirmée dans l'année pour atteindre 7 763 euros en fin d'exercice.

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

L'excédent de clôture de fonctionnement 2023 s'élève à 146 310,39 € pour un besoin de financement de 581,27 €. Le résultat de fonctionnement reporté est donc de 145 729,12 €

2 SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES

Dépenses	2023
Total des dépenses d'investissement	0€
Recettes	2023
Total des recettes d'investissement	72,77€

Un montant de 581,27 € (achat de mobilier) correspondant à un reste à réaliser 203 qui sera reporté sur l'exercice 2024.

Un projet de mise à disposition, par une entreprise spécialisée, d'un véhicule financé par la publicité devait permettre d'obtenir un véhicule dans des délais plus courts avec une participation financière d'environ 6500€. Toutefois l'entreprise n'a pas réalisé ses objectifs et la dépense n'a pas été effectuée

CONCLUSION

Le compte administratif 2023 reflète une volonté de poursuivre la gestion rigoureuse et responsable engagée depuis plusieurs années, et de développer l'action en faveur des publics les plus fragiles.